

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Initiative populaire fédérale Signez!	3
Neuf bonnes raisons de signer l'initiative	5-7
Exposition à la fondation Martin Bodmer	8
Candidatures	9-11
Mutations	12
Changements d'adresses	12
Ouvertures de cabinets	13
Petites annonces	14
A vos agendas!	15-16

Assemblée générale

L'Assemblée générale statutaire
d'automne se tiendra le lundi
22 novembre 2010,
dés 19 h 00.

La convocation vous parviendra
en temps utile.

Réservez cette date et
venez nombreux!



Notre devoir

Consacrer ma vie au service de l'humanité. C'est l'engagement solennel que chacun d'entre nous a pris lorsqu'il a été reçu comme membre de la profession médicale. Les fidèles qui fréquentent avec constance nos assemblées générales entendent deux fois l'an la lecture de la *Déclaration de Genève*, version moderne du serment d'Hippocrate. Oui, nous nous sommes engagés à considérer la santé de notre patient comme notre premier souci, à exercer notre profession avec conscience et dignité, à respecter les secrets qui nous sont confiés, à entretenir entre nous des rapports confraternels. Oui, nous respectons la vie humaine et les droits de l'homme. Oui, nous ne tolérerons aucune discrimination de personne, rien qui puisse s'interposer entre notre devoir et notre patient. Si vous faites une lecture attentive, vous remarquerez aussi qu'il n'est écrit nulle part que nous devons être gratuitement au service de la société. Ni que nous n'avons pas le droit d'être traités dignement comme n'importe quel autre acteur économique.

Que reste-t-il d'Hippocrate dans ce monde gouverné par les résultats à court terme et l'argent? En fait, beaucoup de choses dans l'éthique quotidienne des médecins. Combien de fois ai-je entendu des collègues crier à l'injustice parce qu'on limitait leur pratique tout en continuant à faire comme leur

conscience le leur commande, prenant sur eux de renoncer à facturer ce qui serait contesté! C'est d'ailleurs notre faiblesse, car les gestionnaires économiques du système de soins ont compris combien il est facile de se reposer sur le sens du devoir des médecins. Or nous oublions un peu vite que cette responsabilité sociale ne nous appartient plus. L'Etat s'en est chargé pour la confier aussitôt au système d'assurances sociales que vous connaissez, un outil remarquable, mais évidemment fort coûteux: 151 milliards de francs prélevés en Suisse en 2008 pour l'ensemble des assurances sociales dont 13,2% pour l'assurance-maladie obligatoire. De quoi occuper largement le Parlement. L'assurance-maladie n'y a d'ailleurs pas le monopole. Pensez à l'AI, à l'AVS ou à l'assurance-chômage qui sont autant de chantiers quasi permanents.

L'Etat social doit avoir des moyens. De gros moyens et c'est bien là que la chatte a mal aux pieds. Si j'étais entrepreneur ou industriel, je ne souhaiterais évidemment pas que l'argent qui alimente mes activités soit absorbé dans d'autres secteurs économiques que le mien. Et je serais un fervent défenseur de la stabilisation des coûts de la santé même si tous les scénarios démontrent que ce n'est pas possible. Aux trois douzaines de remèdes proposés sans effet, j'en ajoute-



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Prenez la Caisse des Médecins comme alliée

et la guerre contre les tâches administratives vous vaincrez.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

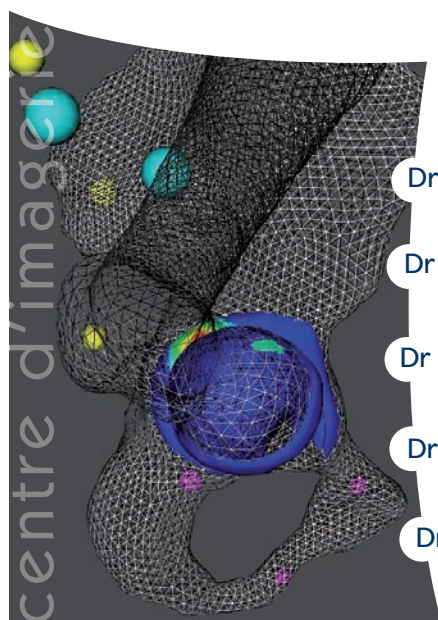
rais deux ou trois. Je prêcherais la concurrence, alors que je connais ses effets pervers. Mais il faut arrêter ces discours mensongers. Dans une économie libre, le client achète ce qu'il peut payer et il choisit ce qui lui convient. Le consommateur et le payeur sont en général la même personne. Pour la santé, notamment pour les cas lourds, ça ne marche pas. Le payeur de primes bien portant ne comprend pas pourquoi il faut payer tant pour un consommateur coûteux qui veut être soigné au mieux. Seule la solidarité les réunit. Et la solidarité ne remplit les caisses que les jours de catastrophe à fort contenu émotionnel.

Lorsque certaines prestations sont refusées, ou lorsque les prix sont baissés d'autorité, les médecins – comme les hôpitaux d'ailleurs – ont l'habitude de colmater les brèches, parce que c'est leur devoir. C'est très commode, mais est-ce vraiment normal? Ne devrait-on pas faire jouer la concurrence, aussi dure soit-elle? Dans un système économique libéral, les prix payés dépendent du rapport entre l'offre et la demande. Un produit rare est cher. Si les médecins généralistes se raréfient en périphérie, ils devraient devenir plus chers. A chacun de décider ensuite s'il préfère se déplacer là où le médecin est plus abondant et donc moins cher. Mais sommes-nous

encore capables d'imaginer un monde sans Tarmed, un monde où une réelle concurrence tarifaire pourrait exister? J'en doute de plus en plus.

Il y a un devoir que personne ne peut accomplir correctement à notre place, et nous devons être reconnaissants à ceux d'entre nous qui s'en chargent. C'est transmettre notre savoir, assurer la relève, susciter des vocations, améliorer sans cesse la médecine que nous pratiquons avec une grande rigueur. Alors permettez-moi de m'irriter à la lecture de l'interview de Philippe Morel dans la *Tribune de Genève* du 25 septembre 2010. Avons-nous bien compris qu'en dehors de l'Hôpital, la plupart des chirurgiens sont de dangereux personnages maladroits et incompetents? Est-ce l'autocritique du responsable de la formation des chirurgiens dans un hôpital universitaire, ou celle du président de la Société suisse de chirurgie? Gageons que c'est un gag de communication et que ceux qui ont connaissance de pratiques inacceptables, où que ce soit, n'hésiteront pas à les dénoncer. La médecine est et reste notre affaire!

Pierre-Alain Schneider



centre d'imagerie

Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

Dr Roger Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur


rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

- Pour que l'assurance-maladie obligatoire reste vraiment sociale,
- Pour pouvoir changer librement d'assurance de base sans perdre ses assurances complémentaires,
- Pour une solidarité renforcée et pour mettre fin à la sélection des risques,
- Pour le respect de la sphère privée dans l'assurance de base,
- Pour des comptes limpides, sans vases communicants,
- Pour des primes correspondant aux coûts réels,
- Pour des assurances complémentaires indépendantes et utiles,

l'assurance-maladie sociale et les assurances complémentaires doivent être séparées, parce que leurs rôles sont fondamentalement différents.

L'avenir de l'assurance-maladie passe par la transparence !

Initiative populaire fédérale « Pour la transparence de l'assurance-maladie (Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 28 septembre 2010.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 3 (nouveau)

³ Les assureurs qui sont autorisés à pratiquer l'assurance-maladie sociale ne peuvent pas pratiquer l'assurance-maladie complémentaire.

La présente liste ne peut être signée que par des électeurs ou électrices ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée ci-dessous. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Canton :	N° postal :	Commune politique :
----------	-------------	---------------------

N°	Nom et prénom (écrire à la main en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28 mars 2012.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative :

AMG – Initiative fédérale, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève. Il fera vérifier l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être imprimées depuis le site Internet : www.initiative-transparence.ch

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Bertrand Buchs, chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge ; Franco Denti, Via Cantù 10, 6900 Lugano ; Charles Abram Favrod-Coune, route de la Villa d'Oex 20, 1660 Château-d'Oex ; Marc-Henri Gauchat, rue des Grands-Prés 22, 1958 Uvrier ; Marcus Lütolf, Bondastrasse 90, 7000 Chur ; Jürg Nadig, Rebbergstrasse 7, 8157 Dielsdorf ; Remo Osterwalder, rue des Vergers 5, 2832 Rebeuvelier ; Jean-Pierre Pavillon, route de Bottens 11, 1041 Poliez-le-Grand ; Pierre-Alain Schneider, chemin de Passe-Loup 25, 1255 Veyrier ; Urs Stoffel, Seestrasse 49, 8002 Zürich ; Igor Svarin, Möcklistrasse 1, 8053 Zürich ; Pierre Vallon, allée du Capellan 2B, 1028 Prévèrenge ; Paul Olivier Vallotton, rue de l'Encyclopédie 14, 1201 Genève ; Hans-Anton Vogel, Hauptstrasse 148, 9055 Bühler ; Peter Wiedersheim, Rorschacher Strasse 150, 9000 St.Gallen.

L'employé-e soussigné-e atteste que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont le nom figure ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.	Sceau :	L'employé-e compétent-e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :
Lieu :	Date :	



Analyser c'est gérer

Découvrez les solutions Unilabs, innovantes et exclusives.

Une nouvelle façon de gérer ensemble vos analyses médicales.

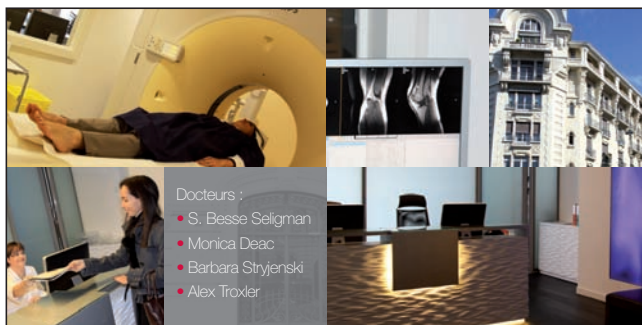


Unilabs

Analyses médicales

UNILABS EN SUISSE, C'EST 900 COLLABORATEURS, 72 SCIENTIFIQUES ET 23 LABORATOIRES DE PROXIMITÉ www.unilabs.ch

1005097



Docteurs :

- S. Besse Seligman
- Monica Deac
- Barbara Stryjenski
- Alex Troxler

medimage
imagerie
médicale

CT 64 barrettes
IRM 1.5 Tesla
Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée
Échographie
Mammographie digitalisée
Imagerie cardiovasculaire non invasive
Ostéodensitométrie
Archivage numérique

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 18 H

1 route de Florissant 1206 GENEVE
• Tél : +41 (0)22 347 25 47 • Fax : +41 (0)22 789 20 70
• Email : info@medimagesa.ch • www.medimagesa.ch

1005420



Etablissement public médical placé sous la responsabilité du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), la Clinique de Joli-Mont accueille des patients pour des soins post-aigus ou de réhabilitation.

Située dans un magnifique parc à 20 minutes du centre ville, la Clinique répond à un réel besoin du réseau de santé genevois.

Son rôle essentiel est de rendre le patient le plus autonome possible et de favoriser son retour à domicile dans des conditions appropriées.

La Clinique de Joli-Mont dispose de 104 lits et accueille plus de 1800 patients chaque année.

En 2006, l'Institution a reçu l'autorisation d'exploiter une partie de ses infrastructures pour l'accueil de personnes âgées en unité d'accueil temporaire (UAT) - ou lits de répit; les résidents peuvent, au même titre que les patients, bénéficier de prestations de qualité offertes par la Clinique.

Les demandes d'admissions peuvent lui être adressées par les hôpitaux, publics ou privés, et par les médecins de ville (pour les personnes venant du domicile).

Clinique de Joli-Mont
45, avenue Trembley
1211 GENEVE 19

Tél. 022.717.03.11 - Fax 022/717.03.10
info@cliniquedejolimont.ch - www.cliniquedejolimont.ch

1005050

Neuf bonnes raisons de signer l'initiative

1. Deux assurances aux vocations différentes

L'assurance-maladie obligatoire (LAMal) est une assurance sociale qui doit respecter la solidarité et est financée principalement par un prélèvement obligatoire sous forme de primes par tête, assimilable à un impôt. Elle comprend un catalogue de prestations identique pour tous.

L'assurance complémentaire (LCA) est, quant à elle, facultative et permet à l'assureur de réaliser des bénéfices. Elle l'autorise également à refuser un assuré ou exclure du contrat certaines prestations en fonction de son état de santé.

Les assureurs-maladie ont actuellement le droit de pratiquer conjointement ces deux activités.

2. Transparence économique et surveillance insuffisantes

L'assurance de base doit être gérée de manière entièrement transparente et ne peut être liée à une autre activité économique. Cette transparence est indispensable afin de s'assurer d'une gestion saine et économique de l'argent des primes. Pourtant, la **surveillance** de ces primes telle qu'elle est exercée par l'OFSP est insatisfaisante et **inefficace dans le système actuel**. Cet office n'affecte que 15 fonctionnaires au contrôle des 81 assureurs-maladie qui encaissent les 20 milliards de francs de primes de l'assurance obligatoire (chiffres OFSP 2009).

En dépit des critiques émises depuis plusieurs années, **les primes ne sont pas fixées de manière transparente et ne correspondent pas aux coûts réels**. L'affaire des réserves excessives dans certains cantons et leur transfert vers d'autres à des fins de stratégie commerciale démontre que la gestion des assureurs-maladie n'est pas équitable.

3. Fausses synergies et vraie opacité

Si l'assurance-maladie obligatoire peut être efficacement gérée par des organismes privés comme les caisses actuelles, celles-ci doivent satisfaire à une transparence complète de leur gestion. Or les bilans consolidés publiés par les assureurs-maladie ne permettent pas d'attester de la conformité de leurs pratiques comptables selon la LAMal, leurs fiduciaires n'étant en effet pas tenus de la vérifier. L'amalgame que les assureurs-maladie réalisent en exploitant avec le même personnel et dans la même infrastructure (bâtiments,

moyens informatiques) des assurances complémentaires ne permet en aucun cas une véritable transparence. **L'opacité générée par la cohabitation de deux régimes d'assurance aux vocations opposées se retrouve au cœur d'un système devenu dysfonctionnel**. Conjuguées à une surveillance défaillante, ces «synergies» poussent non seulement les assureurs-maladie à **sélectionner les risques**, mais incitent fortement au **transfert de charges, de prestations et de fonds vers l'assurance de base**, contribuant à renchérir artificiellement les primes. **L'opacité des flux financiers** au sein des grandes caisses maladies est telle qu'elle échappe désormais à tout contrôle politique. Ce manque de transparence se répercute jusque dans la **structure juridique** adoptée par certains grands groupes d'assurance dans le but à peine dissimulé de mieux se soustraire à la surveillance de l'OFSP.

En dépit de leurs protestations de bonne foi, les assureurs opposent un refus net à toute tentative d'y voir clair au prétexte d'un «secret des affaires» qu'ils entendent appliquer à la gestion d'un prélèvement social obligatoire.

4. La conclusion d'une assurance complémentaire ne doit pas être liée à l'assurance de base

Le catalogue des soins remboursés par l'assurance de base est le même pour tous. L'assureur exerçant la complémentaire dispose par conséquent de tous les éléments nécessaires pour distinguer la part des coûts lui incombant de celle relevant de l'assurance obligatoire. Maintenir les deux contrats auprès du même assureur est donc inutile. Pour l'assuré, une assurance complémentaire de qualité sera celle qui s'occupe de cette ventilation.

L'assuré doit être libre de s'assurer auprès du meilleur assureur de base, sans se sentir lié par l'assurance complémentaire. Il n'est pas acceptable qu'il soit dissuadé de changer d'assurance de base pour bénéficier de primes meilleur marché, comme la loi le lui permet, parce que son assureur complémentaire le menace d'une augmentation de prime ou d'une suppression de rabais. Ce lien obligé induit donc une distorsion importante de la concurrence aux dépens des assurés.

5. Sélection des risques, tracasseries et tromperies

Contrairement à l'assurance de base où l'assureur a l'obligation d'accepter tous les assurés sans condition

préalable, l'assurance complémentaire peut pratiquer la sélection des risques au moyen d'un questionnaire ou un examen de santé. De multiples témoignages indiquent pourtant que les patients coûteux, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne reçoivent pas de réponses à leurs demandes d'affiliation pour l'assurance de base ou constatent que les lignes téléphoniques de l'assureur ne répondent plus dès lors qu'ils ont été identifiés comme «mauvais risques». Dans le but de trier les «bons risques» certains assureurs profitent d'un changement de caisse pour soutirer aux assurés des informations relatives à leur état de santé de façon illégale ou au moyen d'une petite complémentaire-alibi. D'après la plupart des experts, il est fort improbable que la nouvelle compensation des risques prévue pour 2012 mette un terme à ces dérives.

On voit donc que les «synergies» avancées par les assureurs-maladie comme principal motif en faveur du statu quo ne profitent en réalité qu'à eux-mêmes et s'exercent au détriment des assurés. Elles réduisent l'assurance de base au rang de produit d'appel pour l'assurance complémentaire. Un coût annuel de près de 100 millions de francs pour les seuls frais de publicité et d'acquisition de nouveaux assurés serait ainsi généré pour la vente d'un produit pourtant identique chez tous les assureurs.

6. La protection des données n'est pas respectée

Les informations auxquelles l'assureur a accès dans le domaine des complémentaires ne devraient pas permettre une mise à l'écart de la personne qui désire changer d'assurance de base. Pourtant, de nombreux témoignages notamment rapportés dans les médias démontrent que ces données, strictement protégées en théorie, sont largement disponibles au sein d'une même assurance puisque le même personnel

est souvent chargé de traiter les deux régimes d'assurance. La réforme de la tarification hospitalière (DRG) qui entrera en vigueur en 2012 va accroître l'accès des assureurs aux données sensibles relatives à la santé des assurés et augmentera considérablement le risque de voir celles-ci utilisées à leur détriment. On voit donc que cette double activité constitue en vérité une épée de Damoclès pouvant priver l'assuré d'un accès à une couverture complémentaire ou le confronter à un refus de remboursement de prestations.

7. Les assurés ignorent les différences entre les deux branches d'assurance

L'assurance-maladie obligatoire relève de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), tandis que les assurances complémentaires dépendent de la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Lorsqu'un même contrat prévoit une couverture combinée, il est fort difficile pour le novice de savoir quelles règles s'appliquent à quoi. Là également, l'impossibilité de proposer des contrats mixtes contribuera à la transparence et empêchera que cette confusion soit mise à profit pour récolter des données personnelles de façon plus ou moins licite.

8. L'avenir de l'assurance-maladie est en jeu

Le mode de financement actuel de l'assurance-maladie obligatoire se traduit par des primes qui deviennent difficilement supportables pour un nombre croissant de personnes, notamment les familles, et tous les scénarios rendent vraisemblable une poursuite de l'augmentation des coûts de la santé. Afin de les contenir, des réformes dans l'offre des soins sont en cours qui devront pouvoir s'appuyer sur un système de financement sain si elles entendent pouvoir s'appliquer avec efficacité. La transparence de l'assurance-maladie est par conséquent la condition indispensable à la restauration d'un lien de

Toute la gamme des tables Genin®
à des prix jamais vus...
uniquement sur www.cadumed.ch

GENIN

CaduMed
Par un médecin
Pour les médecins

57, av. Wendt
1203 Genève
Tél.: 022 949 1330
Fax: 022 340 3651
info@cadumed.ch

1005457

confiance et d'une crédibilité, sans lesquels il sera impossible de faire progresser durablement les réformes dont notre système de santé a besoin afin de parvenir à une modération des primes.

Les débats politiques ont démontré qu'un véritable réseau de clientélisme politique a été mis en place à Berne par les assureurs afin d'accroître leur mainmise sur le système de santé et bloquer toute réforme allant dans le sens d'une plus grande transparence. Financé par les primes, ce puissant lobby s'est rendu responsable de nombreux blocages qui perpétuent des situations devenues intolérables pour les assurés.

9. L'intérêt des assurés avant tout

En séparant l'assurance complémentaire de l'assurance de base, il sera mis fin aux distorsions qui résultent de cette cohabitation et l'assurance de base sera rétablie dans sa véritable vocation mutualiste et sociale. Le débat politique retrouvera ainsi la sérénité indispensable à la poursuite des réformes. Mais, avant tout, cette séparation s'inscrit dans l'intérêt des assurés en instaurant les règles claires que les attermoiments et demi-mesures politiques ont été inca-

pables d'imposer. Elle mettra ainsi un terme aux incitations néfastes qui opposent fondamentalement les intérêts des assureurs-maladie à ceux de leurs assurés.

Le Parlement a déjà examiné trois propositions en faveur d'une meilleure transparence. Elles ont successivement été retirées ou rejetées sans que les mesures prises ne permettent d'assurer la transparence de fonctionnement de l'assurance-maladie obligatoire. **Il importe maintenant que le peuple fasse entendre sa voix**, les lobbies parlementaires ayant fait échouer chacun de ces projets.

*Pour la transparence de l'assurance-maladie,
nous vous invitons à signer cette initiative.*

Berne, le 8 octobre 2010

Pour imprimer de nouvelles listes de signatures,
rendez-vous à l'adresse Internet suivante:

<http://www.initiative-transparence.ch>

UNTERSCHREIBEN!
initiative-transparenz.ch

SIGNEZ!
initiative-transparence.ch

FIRMARE!
iniziativa-trasparenza.ch

Genève-médecins
24/24 
à domicile 022-754 54 54

GeMed :

**Au service des professionnels de la santé et de leurs patients,
à domicile, 24 h / 24 et 365 jours par an.**

1 rue Henri-Frédéric Amiel • 1203 Genève • tél 022 754 54 54 • fax 022 734 25 91 • www.gemed.ch

Exposition à la Fondation Bodmer

La nouvelle exposition de la Fondation Martin Bodmer, intitulée *La médecine ancienne, du corps aux étoiles*, vous invite à suivre le parcours de l'art de guérir d'un triple point de vue : historique, scientifique et artistique. De la mythologie jusqu'aux conceptions du XVII^e siècle, la trame du savoir et du savoir-faire se tisse au contact d'influences très diverses. Entre continuité et rupture, progrès et échecs, chaque époque, par sa contribution aux soins du corps et à la préservation de la vie, s'est révélée créative. Le titre de l'exposition met aussi en évidence le lien qui existe entre l'observation et le vécu de la maladie et les représentations symboliques du monde propres à l'univers spirituel de l'Homme. C'est à une découverte des origines de l'art médical que le grand public est convié, ainsi que les médecins et les scientifiques. La pratique, l'expérience, l'observation constituent une science, mais elles ont aussi leur répondant dans l'art, la philosophie et la littérature. La médecine de notre temps peut s'enrichir de son histoire et de sa diversité. Grâce aux quatre années de travail du Dr Gérald d'Andiran, commissaire scientifique, pneumologue FMH, la Fondation Martin Bodmer a pu associer à ce projet trente-cinq institutions suisses et internationales, et sept collectionneurs privés. 250 œuvres sont ainsi présentées, quatre-vingts d'entre elles pour la première fois en Suisse dont une vingtaine n'ont jamais été prêtées.

*Les organisateurs expriment leur reconnaissance à tous les médecins qui accepteraient de présenter une **affichette A3** de l'exposition dans leurs locaux et de mettre à disposition de leurs patients des **flyers**.*

Contact: Mme Stéphanie Chassot, responsable de la communication, 079 359 82 44 ou schassot@fondationbodmer.ch.

HORAIRES:

Musée ouvert du mardi au dimanche, de 14 h 00 à 18h 00, fermé le lundi et les jours fériés.
Accès aux handicapés.

TARIFS:

Entrée 15 CHF (10 CHF tarif groupe), **audioguide gratuit**.

Visites guidées pour groupes sur rendez-vous, au 022 707 44 36 durant les heures d'ouverture du musée (semaine : 150 CHF + 10 CHF d'entrée / week-end: 180 CHF + 10 CHF d'entrée).

Visite guidée par le commissaire, offerte au public tous les mercredis à 14 h 30 pour la durée de l'exposition.

Nocturnes culturelles: possibilité d'accéder au musée **gratuitement le premier mercredi de chaque mois** de 18 h 00 à 21 h 00, et de suivre une visite guidée gratuite à 19 h 00.

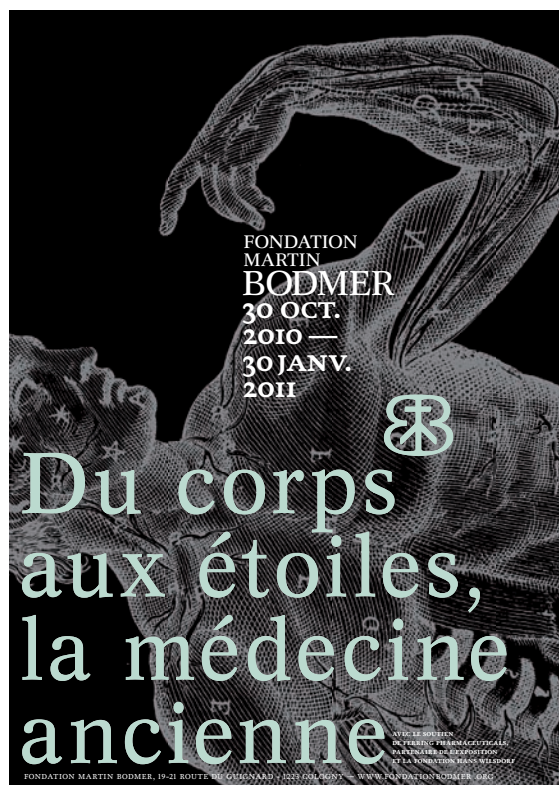
ACCÈS:

Voiture parking à disposition; deux parkings publics dans le village, à proximité

Bus A arrêt Coligny Temple

Bus 33 arrêt Croisée de Coligny (5 min)

Fondation Martin Bodmer
rte du Guignard 19-21 – CH-1223 Coligny
T. +41(0)22 707 44 33 – F. +41(0)22 707 44 30
info@fondationbodmer.ch - www.fondationbodmer.org



Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Dalila ADJAOU
HUG Département de pédiatrie
1211 Genève 14
Née en 1972, nationalité française
Diplôme de médecin en 2002 (France), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en pédiatre, 2002 (France), reconnu en 2009

Après avoir suivi ses études à Paris, elle a obtenu son diplôme de médecin pédiatre en 2002. Elle poursuit son activité professionnelle en hématologie pédiatrique aux HUG depuis 2009.

Dr Philippa Ann BOWEN
Rue des Corps-Saints 10
1201 Genève
Née en 1965, nationalité australienne
Diplôme de médecin en 1988 (AU), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 2010

Après avoir suivi ses études à Brisbane (Australie) et obtenu son diplôme de médecin en 1988, elle a suivi une formation de médecine générale et ensuite de psychiatrie d'adulte, devenant membre du *Collège royal des psychiatres* de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en 1999. Elle a émigré en Suisse où elle a suivi une formation à l'Office médico-pédagogique. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfant et d'adolescents, elle s'installe en ville de Genève en octobre 2010.

Dr Muriel CANDOLFI
Route du Vélodrome 68
1228 Plan-les-Ouates
Née en 1976, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre de spécialiste en pédiatrie, 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2002, elle a accompli sa formation postgraduée de pédiatrie principalement au CHUV en tant qu'interne, puis cheffe de clinique pendant plusieurs années. Elle s'installera en cabinet privé à Plan-les-Ouates en octobre 2010.

Dr Ludmilla DALLON-KOECHLIN
HUG – Programme dépression
Rue du 31-Décembre 6-8
1207 Genève
Née en 1972, nationalité française
Diplôme de médecin en 1999
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2006

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1999 après plusieurs stages à l'étranger, elle a suivi une formation aux HUG. Elle travaille dans des unités de psy-

chiatrie générale et dans des programmes spécialisés (psychose débutante, dépression, trouble bipolaire). Elle a fait une formation en thérapie de famille. Actuellement, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, elle va s'installer en ville de Genève en 2011.

Dr Michel Philippe DIETSCHY
Case postale
1222 Vérenaz
Né en 1972, nationalités suisse et allemande
Diplôme de médecin en 1998
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2006

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à Genève (1998), il a effectué à Perreux et à Genève une spécialisation en psychiatrie et psychothérapie (2006) et une formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée (2007). En parallèle, il a fait une thèse de doctorat en gériatrie (2000) et il s'est formé en thérapie systémique. Depuis 2003, il exerce comme chef de clinique au sein du service de psychiatrie gériatrique des HUG. Il prépare actuellement son installation en ville.

Dr Jean-Louis HERVIER
Clinique des Grangettes
1224 Chêne-Bougeries
Né en 1957, nationalité française
Diplôme de médecin en 1987 (France), reconnu en 2003
Titre de spécialiste en radiologie 1987 (France), reconnu en 2003

Après avoir suivi ses études à Dijon où il devint interne en radio-diagnostic du CHUV, sa formation postgrade l'a conduit à l'Université de Strasbourg. Installé en Haute-Savoie voisine depuis 1987 dans différents instituts, il collabore depuis de nombreuses années avec des radiologues romands de Sion, du Chablais, de Lausanne. Actuellement, il exerce à la Clinique des Grangettes à Genève depuis 2010.

Dr Philippe HEYMANS
Route de Chêne 11
1207 Genève
Né en 1971, nationalités suisse et française
Diplôme de médecin en 1998
Titre de spécialiste en gynécologie, 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1998, il a travaillé trois ans en médecine fondamentale à la Faculté de médecine de Genève dans le laboratoire du professeur Vassalli et a obtenu le certificat de spécialisation en biologie médicale de la Faculté des sciences. Il a par la suite effectué sa formation en gynécologie et obstétrique à la maternité des HUG dans le service du professeur Dubuisson, où il exerce la fonction de chef de clinique en gynécologie chirurgicale depuis

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

janvier 2008. Il quitte les HUG en septembre 2010 pour s'installer à la Clinique des Grangettes.

Dr Philippe KONSTANTINIDIS
Né en 1968, nationalité belge
Diplôme de médecin en 1998 (Belgique), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en chirurgie, 2009

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à l'Université de Liège (ULg-Belgique) en 1998, il est parti comme assistant de chirurgie en France (Vitry-le-François), puis en Angleterre (Londres) dans des cliniques privées chirurgicales. De retour en Belgique comme assistant en chirurgie (Liège-CHU), il sera praticien hospitalier provisoire aux urgences (spécialiste de médecine aiguë ULg). Aux HUG depuis janvier 2003 comme chef de chirurgie et détenteur de l'AFC en médecine d'urgence hospitalière, il part en 2010 pour faire un clinicat en chirurgie colorectale et proctologie au CHU Edouard-Herriot de Lyon avant son installation en 2011.

Dr David LOB
Rue des Gares 19
1201 Genève
Né en 1971, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1998
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, 2008

Après avoir accompli ses études de médecine à Lausanne, il a poursuivi sa formation de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents dans le canton de Vaud et Genève où il a terminé en 2008. Il a suivi durant cette même période deux formations en thérapie de famille (« Enfance et Famille », Institut de la famille, Genève) et en hypnose médicale (SMSH). Entre 2006 et 2009 il a été pédopsychiatre consultant dans une fondation assurant un enseignement spécialisé à des enfants ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement (Fondation de Verdeil). Depuis 2006, il exerce comme indépendant dans le canton de Vaud, puis Genève depuis 2009.

Dr Saskia PELLATON
GMO – Route de Loëx 3
1213 Onex
Née en 1974, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2000
Titre de spécialiste en médecine interne, 2007

Née à Genève, elle y suit ses études de médecine et obtient son diplôme en 2000. Sa formation postgraduée en médecine interne débute à Berne et se poursuit à la Chaux-de-Fonds, puis à Genève aux HUG, d'abord en médecine communautaire, puis en médecine interne où elle termine par deux ans en tant que cheffe de clinique. Après un passage au Groupe médical d'Onex, elle s'installera comme médecin de premier recours en cabinet privé printemps 2011.

Dr Comasia RAGUSO
Groupe médical de la Terrassière
Rue de la Terrassière 58
1207 Genève
Née en 1964, nationalité italienne
Diplôme de médecin en 1989 (Italie), reconnu en 2005
Titres de spécialiste en endocrinologie-diabétologie, 2007 (Italie), reconnu en 2007, et en médecine interne, 2010

Après avoir fini ses études de médecine en 1989 à Rome, elle a obtenu le titre de spécialiste en endocrinologie-diabétologie en 1994 dans la même université. Elle a travaillé aux Etats-Unis de 1992 à 2000, à l'Université du Texas (Galveston) et au *Massachusetts Institute of Technology* (Boston), où elle a mené plusieurs recherches centrées sur le métabolisme énergétique de l'exercice physique chez le diabétique et sur le métabolisme des protéines. Dès son arrivée à Genève, elle a travaillé aux HUG comme cheffe de clinique en nutrition clinique de 2001 à 2004 et comme cheffe de clinique en endocrinologie-diabétologie de 2006 à 2009. Aux HUG, elle a complété la formation en médecine interne en 2010. Elle rejoint le Groupe médical de la Terrassière en octobre 2010.

Une pratique renouvelée de la gestion de fortune



portailprivé

René Lorenzini, gérant de fortune, délivre un conseil responsable et indépendant.

079 203 66 78
022 593 70 90
lorenzini@portailprive.com

Portailprivé SA
12 quai de la Poste
1204 Genève

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Shqipe SHEHU-BROVINA

CTB Servette

Rue de Lyon 89

1203 Genève

Née en 1969, nationalité suisse

Diplômes de médecin en 1995 (YU) et en 2009 (CH)

Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2009

Après avoir suivi ses études à Prishtina et Sarajevo, elle obtient son diplôme de médecin en 1995. Installée en Suisse, elle commence sa formation à l'Hôpital cantonal psychiatrique de Perreux (NE), puis aux HUG où elle occupe actuellement un poste de chef de clinique en psychiatrie adulte (30%) et un poste en psychiatrie d'enfants et adolescents (50%). Elle est spécialiste en psychiatrie et psychothérapie ainsi que thérapeute de famille et couples.

Dr Philippe VIVES

Clinique des Grangettes

1224 Chêne-Bougeries

Né en 1964, nationalité française

Diplôme de docteur en médecine en 1997 (France), reconnu en 2003

Titre de spécialiste en radiologie, 1996 (France), reconnu en 2003

Médecin assistant spécialiste en radiologie au centre hospitalier de Chambéry (Savoie-France) de 1996 à 1998, puis associé au

Centre d'imagerie médicale et de la Clinique de l'Espérance (Haute-Savoie, France) de 1998 à 2009. Validation du titre post-graduate de spécialiste en 2003 dans la perspective d'un poste accepté comme remplaçant à la Clinique des Grangettes.

Dr Hans WOLFF

HUG – Dpt médecine communautaire

et de premiers recours – Unité méd. pénitentiaire

Avenue de Champel 9

1211 Genève 4

Né en 1963, nationalités suisse et allemande

Diplôme de médecin en 1993 (Allemagne), reconnu en 2002

Titre de spécialiste en médecine interne, 2003

Né en Allemagne et grandi en Turquie, il suit ses études à Marburg (Allemagne) et à Genève pour obtenir son diplôme de médecin en 1993. Il a effectué son internat au Locle et aux HUG et obtient une spécialisation en médecine interne et en santé publique. Chef de clinique à la policlinique de médecine des HUG, il dirige l'unité mobile des soins communautaires de 1999 à 2007. Depuis 2007, il est médecin responsable de l'unité de médecine pénitentiaire au Service de médecine de premiers recours des HUG.

LA CLINIQUE DE JOLI-MONT recherche

UN-E MEDECIN-CHEF-FE à 100%

pour succéder au titulaire du poste qui prendra sa retraite en 2011. Cette personne aura la responsabilité médicale de l'ensemble de la clinique et une expérience confirmée dans un environnement de soins post-aigus ou suite de traitement. Elle aura également la responsabilité d'encadrer les médecins internes durant leur formation post-graduée et de développer, avec le directeur, la vision stratégique de l'institution. Pour mener à bien ses activités, elle pourra compter sur une équipe pluridisciplinaire compétente et bien formée.

Formation:

Diplôme en médecine interne, FMH et droit de pratique sur le territoire genevois.

Connaissances spécifiques:

Le milieu gériatrique, le réseau sanitaire genevois, les problèmes sociaux d'une population âgée.

Lieu de travail: CLINIQUE DE JOLI-MONT

Entrée en fonction: à convenir

Délai d'inscription: 30.11.2010

Adresser votre offre à:

M. Bernard ROSSET - Directeur

CLINIQUE DE JOLI-MONT

45, avenue Trembley – Case postale 62

1211 GENEVE 19

Tél. : 022/717.03.11

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 5. al. 5):

Docteurs Stephen Claus ALTRICHTER, Andrea AMICO, Kouroche AMINI, Pascale BEAUFOUR, Maurice BEGHETTI, Séverine BUCLIN THIEBAUD, Conchita C. CAMPOS DESCHENAUX, Liesbeth DENEFF, Aline LEMMA ALARCON DALL'ORSO, Alexandre MOTTU, Olivier NANÇOZ, Duy NGUYEN, Sylvie PELLICCIOTTA JAQUES, Nicolas PEYRAUD, Sascha PFAENDER, Aline PRINA-ROSSO, Osman RATIB, Pierre RUFENACHT, Jean SARAZIN, Vincent VINH-HUNG, Alexandra WITZELING.

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Christiane BLANCHARD, Dominique DINICHERT et Eric VOLLENWEIDER, dès le 1^{er} janvier 2011.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteurs Laura MACH et Michèle Andrée SIEGENTHALER, dès le 1^{er} janvier 2011.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Jean BALLAMAN, Jean-Paul FEHLMANN, Jean GARCIA, Jean-Blaise HEMMELER, Ernest MEYER, François MONNIER, Delphine MOTTU, Sogomon SETYAN et Jaqueline STAROBINSKI, dès le 1^{er} janvier 2011.

Changements d'adresses

Le Dr Jacqueline TORGLER, spécialiste en médecine générale et en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus à la rue Liotard 46, mais à l'avenue De-Luserna 9, 1203 Genève pour la médecine générale, et à la rue de Lausanne 80, 1202 Genève pour la psychiatrie et psychothérapie.

Téléphone pour la médecine générale:

022 344 26 82 (inchangé).

Téléphone pour la psychiatrie et psychothérapie:

022 908 33 33 (nouveau).

Le Dr Jacqueline ZAHND,

spécialiste en médecine générale, ne consulte plus à la rue Adhémar-Fabri 3, mais à la rue Jargonnant 4, 1207 Genève.

Téléphone: 022 738 56 81(inchangé).



SOS Pharmaciens et l'hospitalisation à domicile deviennent PROXIMOS.

Même adresse, même téléphone, mêmes partenaires... Et toujours le même service, 24h/24 et 7j/7!
4, rue des Cordiers - 1207 Genève - T 022 420 64 80 - contact@proximos.ch

Ouvertures de cabinets

Dr Jean-Yves CORAJOD

Spécialiste en pédiatrie
Chemin de la Planta 35, 1223 Cologny
Tél. 022 736 74 19
Fax 022 736 74 19

Dr Sophie HAAZ

Spécialiste en médecine interne
Avenue Theodore-Weber 5, 1208 Genève
Tél. 022 700 62 21
Fax 022 700 62 21

Dr Ileana ILIESCU

Spécialiste en médecine interne
Rond-point de Plainpalais 7, 1205 Genève
Tél. 022 320 54 22

Dr Véronique LEUENBERGER

Spécialiste en médecine interne
Route de Vernier 201, 1214 Vernier
Tél. 022 341 04 56
Fax 022 341 12 20

Dr Sara MACH-PASCUAL

Spécialiste en médecine interne et hématologie
Parc des Grangettes
Route de Chêne 110, 1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 545 80 90
Fax 022 545 80 99

Dr Isabelle MOTTU

Spécialiste en médecine interne
Route de Sauvigny 10, 1290 Versoix
Tél. 022 755 25 27
Fax 022 755 47 47

Dr Alexandre RADU

Spécialiste ORL
Place des Eaux-Vives 3, 1207 Genève
Tél. 022 735 53 43
Fax 022 786 07 66

Dr Alain-Nicolas REYMOND

Spécialiste en médecine générale
Place du Maunoir 14, 1223 Cologny
Tél. 022 736 63 13
Fax 022 736 59 80

Dr Claire-Bénédictte RIVARA MANGEAT

Spécialiste en médecine interne
Clinique de Carouge
Avenue Cardinal-Mermillod 1, 1227 Carouge
Tél. 022 309 45 25
Fax 022 309 45 78

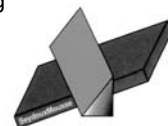
Dr Karine RUEFF CACITTI

Spécialiste en médecine interne
Rue Hugo-de-Senger 7, 1205 Genève
Tél. 022 322 20 35
Fax 022 322 20 31

Mousse synthétique Coupe sur mesure



Matelas spéciaux
Couchettes bateau-camping
Coussins – Chaises
Insonorisation – Filtres
Utilités médicales



SEYDOUX MOUSSE

Rue des Gares 12 – Case postale 2722 – 1211 Genève 2
Tél. 022 734 28 43
www.mousse.ch
E-mail: info@mousse.ch

1005458



24h/24 7jours/7

Pharmacie d'hospitalisations à domicile

Soins Infirmiers

022 794 85 55

info@sitexsa.ch

L'hôpital qui se déplace chez le malade, l'avenir est en marche

1005142

GFP

GFP mediconsul Romandie S.à.r.l.

Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Ouverture d'un cabinet médical
- Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification financière
- Organisation de séminaire

Siège principal :

21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :

4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève

Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59

www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

6193

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» de notre site www.amge.ch

Urgent – Remise de cabinet

Pour cause de retraite au 31.12.2010, cabinet médical à remettre rive gauche, périphérie de la ville. Surface 100m² environ. Entièrement équipé : ECG, laboratoire (Réflotron) informatique, TARMED. 2 salles d'exams. Proche des communications bus. Convient pour interniste, généraliste, pédiatre.

Contacteur par téléphone: 022 752 31 04
par email: jean_maeder@yahoo.fr

Cherchons secrétaire médicale

Cabinet de 3 médecins rive gauche recherche secrétaire médical pour remplacement de 50 à 90%. Date d'entrée de suite.

Contacteur par téléphone: Mme B. Steudler 022 700 33 65
par email: brigitte.steudler@gmail.com

Cherche secrétaire administrative

Je cherche une secrétaire administrative pour cabinet médical : facturation (Psimed), administration, paiement électronique et autres travaux administratifs (Winword, Excel). 20%, resp. 1 journée par semaine.

Contacteur par téléphone: 022 786 76 66
par email: frgusberti@hin.ch

A remettre cabinet de médecine générale

Cause retraite, à remettre cabinet de médecine générale, situé rive droite, près des Nations-Unies à Genève.

Contacteur par téléphone: 076 327 11 02

Cabinet de pédiatrie à remettre

Cabinet de pédiatrie à remettre au Grand-Saconnex courant 2011, patientèle stable et fidèle. Conditions de bail et de remise intéressantes.

Renseignements:
Yves Oppliger, Espace Blanc, rte de Neuchâtel 16, 2525 Le Landeron,
079 815 38 34, mktg@espace-blanc.ch

Urgent - Recherche assistante médicale

Groupe médical rive droite recherche assistante médicale pour début octobre, avec un taux d'activité entre 40-70%.

Contacteur par téléphone: 022 979 09 20
par email: cahannes@gmav.ch

Cherche assistante médicale

Cabinet médical rive droite (2 médecins : médecine générale et allergologie) cherche assistante médicale à mi-temps pour remplacement maternité. Date à convenir.

Contacteur par téléphone: 022 345 19 61

Recherche infirmière ou assistante médicale

Gastroentérologue installé en plein centre de Genève, recherche infirmière ou assistante médicale à temps partiel (ou à convenir). Date d'entrée: le plus tôt possible ou à convenir.

Profil recherché: infirmière diplômée ou diplôme d'assistante médicale reconnu (ou en fin de formation). Des connaissances en anesthésie constituent un atout.

Contacteur par téléphone: Dr Mehenni 079 306 15 94
par email: mehenni@hotmail.com

Recherche cabinet à partager

Psychologue psychothérapeute FSP, droit de pratique indépendant GE et VD, 15 ans d'expérience en privé (indépendant et délégué), dipl. expertises psycho-judiciaire, spéc. victimologie, hyperactivité, approche systémique, adultes & adolescents. Cherche à partager cabinet bien situé dès 50-60% avec médecin psychiatre FMH ouvert à la délégation autonome. Pour fin 2010.

Contacteur par téléphone: 079 417 14 62

AROMED 
ASSOCIATION ROMANDE DE MEDECINS

Votre caisse de prévoyance

« Construire le présent pour garantir le futur... »

**Fondation de prévoyance
professionnelle en faveur de Aromed**
Case postale 1166 - 1260 Nyon 1
www.aromed.ch
Tél : 022/365.66.67 – Fax : 022/361.50.2

A vos agendas!

(Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch)

Vendredi 5 et samedi 6 novembre 2010

Début du nouveau cycle de formation (2 ans) en sophro-bio-dynamique hypnose (ESG – centre de formation complémentaire de l'IrHyS)

Médecine psychosomatique et psychosociale, le cycle de 2 ans compte pour 126 heures pour l'attestation de formation complémentaire en médecine psychosomatique de l'Académie suisse de médecine psychosomatique et psychosociale (ASMPP)
Organisation et renseignements: Ecole de sophro-biodynamique de Genève
Dr Lucien Gamba – Boulevard Carl-Vogt 47 – 1205 Genève
Tél. 022 328 13 22 – Fax 022 321 96 44 – E-mail: gamba.l@bluewin.ch



Mardi 9 novembre 2010, de 8 h 00 à 17 h 30

Colloque OCIRT - Santé au travail: un enjeu essentiel pour la santé économique de l'entreprise

Informations complémentaires: www.geneve.ch/ocirt
Lieu: FER Genève, rue de St-Jean 98, 1201 Genève



Jeudi 11 novembre 2010, de 17 h 00 à 20 h 00

Formation continue en médecine psychosomatique La sexualité et ses langages

Conférence du professeur René Roussillon
3 crédits – heures ASMPP, SSMG, SSMI

Organisation: Groupement genevois de l'Académie suisse de médecine psychosomatique et psychosociale (GG-ASMPP),
case postale 2004, 1211 Genève 2
Lieu: salle de cours «Pavillon Louis XVI», rez-de-chaussée, hôpital de Beau-Séjour



Jeudi 11 novembre 2010, à 19 h 00

L'autisme des schizophrènes: un point de vue phénoménologique Buffet dînatoire

Conférence du professeur Pierre Bovet
Inscription et renseignements: reception@lametairie.ch
Lieu: Clinique La Métairie



A vos agendas! (suite)

Samedi 20 novembre 2010, de 8 h 30 à 13 h 00

22^{es} entretiens de Beaulieu

Le dépistage: succès, contraintes et illusions

Renseignements et inscriptions: Société coopérative médicale de Beaulieu, chemin Beau-Soleil 20, 1206 Genève, tél 022 839 58 58, fax 022 839 58 59, e-mail info-smb@beaulieu.ch

Lieu: Mandarin Oriental Hôtel du Rhône, quai Turretini 1, 1201 Genève



Judi 2 décembre 2010, de 8 h 30 à 17 h 00

2^e journée de périnatalité

Déni de grossesse: quelle position pour les professionnels de la périnatalité?

Inscriptions et renseignements :

Service d'obstétrique- HUG

Mme Ana Guex-Spitoni: tél. 022 37 24 148 (matin), e-mail: anna.guex-spitoni@hcuge.ch

Mme Maryse Ivol: tél. 022 38 24 010, e-mail: maryse.ivol@hcuge.ch

Lieu: HUG, auditoire Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14



Samedi 4 décembre et dimanche 5 décembre 2010

7^e symposium international d'ostéopathie de Lausanne

Ostéopathie et médecine du sport

Le symposium et les workshops font l'objet d'une attestation pour la formation continue (symposium 7.5 heures, workshops 6 heures).

Inscription avant le 15 novembre sur: www.fso-svo.ch

Lieu: Université de Lausanne, bâtiment Anthropôle, auditoire 1031.



De décembre 2010 à mai 2011, de 8 h 30 à 17 h 00

Les ateliers de l'addictologie

Demande d'accréditation par la SSPP et la SSMG en cours.

Inscription et programme détaillé des ateliers: <http://addictologie.hug-ge.ch>

Lieu: Consultation des Acacias, route des Acacias 5, 1227 Acacias

 	<p>Alba Assurance Joseph Tripodi Agence Générale de Genève Av. Jules Crosnier, 10 1206 Genève 022 347 55 77 Spécialiste: Dommage, Commerce, R.C. Médicale</p>
---	--

1005260

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

Rue Micheli-du-Crest 12

1205 Genève

Tél. : 022 320 84 20

Fax : 022 781 35 71

www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
25 novembre 2010**

**Délai rédactionnel :
8 novembre 2010**